

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Céline FORTIN, Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Pierre LESNARD, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-124

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 7

**AFFAIRES GENERALES
CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL
ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEME DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CRTE**

Par délibération du 29 juin 2021, le Conseil communautaire a validé le protocole d'engagement pour

un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 avec l'Etat et les autres partenaires. La première orientation stratégique de ce CRTE est la transition écologique pour relever les défis de demain. L'ADEME, via son Contrat d'Objectifs Territorial (COT), peut accompagner Lamballe Terre & Mer dans la mise en œuvre de cette orientation. Le COT est un contrat d'objectifs, dans lequel le versement d'une partie de la subvention est conditionné à leur atteinte.

Le COT est un appui pour :

- Impulser ou renforcer le projet territorial de transition de la communauté, en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire,
- Valoriser la progression du territoire, quel que soit son niveau de maturité initial
- Accompagner méthodologiquement en s'inscrivant dans des référentiels d'actions ADEME et en bénéficiant de l'appui de conseillers

C'est une approche transversale, décloisonnant les thématiques, pour accompagner les politiques territoriales de transition écologique (climat, air, énergie et économie circulaire...) et une démarche d'amélioration continue.

Ce contrat comporte deux phases :

- Préfigurer (durée maximum de 18 mois) c'est-à-dire renforcer le diagnostic territorial de Lamballe Terre & Mer, mobiliser une gouvernance transversale et élaborer un plan d'actions ;
- Mettre en œuvre le plan d'actions (sur 3 ans).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DONNE un accord de principe sur un accompagnement de l'ADEME au travers du contrat d'objectifs territorial,
- VALIDE le lancement de la procédure de demande d'aide à l'ADEME,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**
Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEU

9 JUL. 2021